

Arrêté N° CAI_250117-01_CONF_CONS
portant organisation du tirage au sort des
membres de la Conférence de consensus dédiée
aux modalités du débat étudiant sur les campus
de Nantes Université et nomination de son
président

VU la délibération n°20211216-02 du 16 décembre 2021 portant élection de Carine BERNAULT en tant que présidente de Nantes Université ;

VU la délibération n° CVE_241204-02 du 4 décembre 2024 émettant un avis favorable concernant la mise en place d'une conférence de consensus, selon les modalités proposées par la Mission Démocratie Universitaire, afin de formuler des propositions sur les modalités du débat ;

LA PRESIDENTE DE NANTES UNIVERSITE,

ARRETE

ARTICLE N°1 : OBJET DE L'ARRETE

Le présent arrêté a pour objet d'organiser le tirage au sort afin de désigner les membres du jury constituant la Conférence de consensus organisée les 3 et 4 avril 2025 et chargée de formuler des recommandations quant aux modalités d'organisation et d'encadrement du débat étudiant sur les campus de Nantes Université. Il nomme également le Président usager de la Conférence.

Conformément au nombre de sièges à pourvoir selon le tableau suivant, le jury de la conférence se compose de 18 membres usagers respectant la parité entre les femmes et les hommes. Le tirage au sort vise à une représentation équilibrée des établissements composantes participants. Les usagers de Nantes Université (des 4 pôles et de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) disposent ainsi de 16 sièges, les usagers de l'Ecole des Beaux-Arts disposent d'un siège comme les usagers de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture.

18 sièges sont à pourvoir selon la répartition suivante : 9 femmes et 9 hommes usagers. Le genre des tirés au sort du sous-collège « Usagers représentant Nantes Université (les 4 pôles et l'INSPE) » sera déterminé selon les résultats des premiers tirages au sein des Ecoles des Beaux-Arts et d'Architecture.

Sous-collèges :	Nombre de siège à pourvoir : 18	Genre	Qualité
Usagers représentant Nantes Université (les 4 pôles et l'INSPE)	16	F ou H	Usagers
Usagers représentant l'Ecole des Beaux-Arts	1	F ou H	Usagers
Usagers représentant l'Ecole d'architecture	1	F ou H	Usagers

ARTICLE N°2 : TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort nominatif sera effectué le vendredi 17 janvier 2025 à partir de 13 heures dans les locaux de la présidence de Nantes Université, salle Gaston VEIL, accessible également depuis le lien zoom suivant : <https://univ-nantes-fr.zoom.us/j/88233851841>

Le tirage au sort nominatif est effectué dans le respect des sous-collèges déterminés (genre, qualité, établissement). Un tirage au sort sans remise de 50 noms est effectué par siège à pourvoir. Une liste d'attente est ainsi éditée pour chacun des sièges à pourvoir.

Les modalités de contact des tirés au sort sont le mail et/ou le téléphone.

ARTICLE N°3 : ELIGIBILITE

Le tirage au sort s'établit sur la base des sous-collèges décrits à l'article 1. Il est réalisé sur la base des listes électorales établies en début d'année universitaire.

Les usagers tirés au sort ont un droit de refus qui leur sera rappelé.

ARTICLE N°4 : NOMINATION DU PRESIDENT DE LA CONFERENCE

Le présent arrêté nomme, comme Président usager de la conférence de consensus, M. Adrien Copros, étudiant en deuxième année de Master « Sciences politiques de l'Europe » à Nantes Université.

ARTICLE N°5 : PRISE D'EFFET

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa transmission à la Rectrice de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelière des universités.

ARTICLE N°6 : EXECUTION

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 13 janvier 2025

La Présidente de Nantes Université,

Carine BERNAULT

Extrait publié et transmis à la Rectrice de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelière des universités, le :